

Qui sommes nous ?

L'Union de Quartiers Buclos Grand-Pré est une association à but non lucratif entièrement gérée par des bénévoles. Elle n'est ni un service public municipal, ni une entreprise de loisirs.

L'Union de Quartiers Buclos Grand-Pré organise des activités pour ses adhérents, et des Fêtes pour favoriser les occasions de rencontres et pour animer le quartier.

L'Union de Quartiers Buclos Grand-Pré est un interlocuteur de la Mairie de Meylan pour les problèmes d'environnement et de cadre de vie.

Son secteur géographique est délimité par l'autoroute, l'avenue de Verdun et l'avenue du Taillefer. Son siège social est au Habert.

L'adhésion

L'adhésion est obligatoire pour s'inscrire dans une activité. Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement et de gestion de l'association, ainsi que les frais d'assurance.

Le prix d'une activité

La participation demandée pour pratiquer une activité correspond à la rémunération de l'animateur ou du professeur (salaire, charges sociales). Pour certaines activités, du matériel ou une licence sont en outre obligatoires.

Le montant de la participation est calculé sur la base d'un nombre minimum de participants par activité, de façon à équilibrer les comptes. Pour faciliter la participation de tous à nos activités les plus coûteuses, ces tarifs tiennent compte des moyens de chacun, par la prise en compte du quotient familial. Le quotient familial est celui de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale).

Fonctionnement

Des règles simples permettent une gestion saine, et évitent que tout le travail ne repose que sur quelques

un(e)s.

Un correspondant par activité :

Il (elle) ou son enfant, pratique l'activité. Il (elle) assure la liaison entre les adhérents, l'animateur et l'association, en particulier au moment des inscriptions. Si personne ne se propose, l'activité risque de disparaître.

Inscription à l'année :

Les inscriptions et le paiement se font **impérativement** à l'année. Il est possible de régler par 3 chèques débités en octobre, janvier et avril. **Attention, il n'y aura pas de remboursement en cours d'année, quel que soit le motif invoqué.**

Effectifs :

Une activité n'est ouverte que si un nombre minimum d'inscriptions effectives (payées) est enregistré. Ce nombre figure en pages centrales. Au-delà d'un nombre maximum, une liste d'attente est ouverte, qui peut éventuellement conduire à l'ouverture d'une nouvelle séance, selon les disponibilités des salles et des animateurs.

Ce qui est nouveau

La plupart des activités sont reconduites, aux mêmes heures que l'an dernier.

La durée des ateliers "dessin enfants" a été portée à une heure et demie. L'encadrement en sera assuré par Sophie Dodi qui avait déjà partiellement remplacé Corinne Arbaret en cours d'année. Souhaitons à Corinne de se rétablir au plus vite.

Christine Carbone arrête l'animation de la séance de gymnastique du lundi, après des années dans cette activité, autrefois le mercredi, puis le lundi depuis déjà longtemps. Elle-même n'arrive pas à compter depuis combien d'années elle est parmi nous ! Tous les participants regretteront son dynamisme.

L'activité « **bridge** » a démarré avec trop peu de participants l'an passé mais il suffit que quelques amateurs se manifestent !

Le HABERT

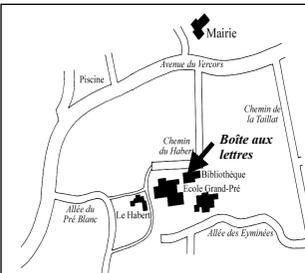
Vous connaissez tous le Habert : c'est sur sa pelouse que nous aimons nous retrouver pour la fête des fleurs. Au sous-sol se trouve l'atelier poterie. Audessus le bureau, où est rangé tout le matériel de l'association, ainsi que notre salle qui est utilisée journalièrement pour nos diverses activités collectives : dessin enfant, aquarelle, couture, scrabble...

Celle salle peut aussi être mise à disposition de nos adhérents pour une utilisation privée. Mais pour ne pas alourdir la charge des bénévoles qui en assurent la gestion, cette possibilité est réservée à nos « vrais » adhérents, qui ont payé leur cotisation en début d'année scolaire. D'autre part, les règles municipales en interdisent l'usage au-delà de 22 heures.



Fête des Fleurs 2003

Un succès cette année encore pour notre fête des fleurs. Les enfants ont été nombreux à nous apporter leur dessin de fleur pour confectionner la banderole qui volait dans le vent. Les œuvres exposées par nos artistes étaient encore toujours aussi belles.



Bureau de l'Union de Quartiers Buclos - Grand-Pré

Président : Joël Liénard 04 76 41 11 26
Vice-présidente : Jacqueline Deportes :04 76 90 48 91
Secrétaire : Monique Biron 04 76 90 30 39
Trésorier : Paul Mandaron 04 76 90 08 59
Trésorière adjointe : Claude Lafosse 04 76 90 31 28

✉ Le Habert – 7 bis avenue du Vercors
38240 MEYLAN
☎ 04.76.90.72.08



Jeudi 10 juillet, tous les habitants du quartier qui n'étaient pas encore partis en vacances ont pu assister à la projection du film « Simone », dans la tiédeur de l'été et sous le clair de lune. Grâce à Horizons ces séances font maintenant partie des traditions de Meylan.

Nous avons, cette année, invité l'association « Coopération Décentralisée et Citoyenneté » qui nous écrit :

La fête des Fleurs a été pour nous, le premier rendez-vous d'été avec les différents quartiers de Meylan. Dans une atmosphère très amicale, nous avons pu échanger avec ceux qui le voulaient sur l'action Lire à Meylan - Lire à Bamako. Celle-ci consiste à faire connaître ici la littérature africaine très riche et à rassembler de l'argent pour permettre, en achetant des livres et documents au Mali, d'enrichir là-bas la bibliothèque de l'agence municipale des quartiers co-financée par notre commune. C'est aussi un moyen de nouer des liens avec les associations de quartiers de Bamako 1 avec lesquelles nous allons continuer tout au long de ces années à collaborer sur des projets concrets ...Nous en reparlerons !

Et encore merci à tous !



Union de Quartiers
Buclos Grand-Pré
Meylan

Inscription aux activités

Mardi 9 septembre
de 18 h à 20 h au HABERT
Et pour les retardataires samedi 13 septembre
à notre stand au Forum des Associations

Assemblée générale

Jeudi 25 septembre
A 20 h30 au HABERT
Suivie d'une collation amicale



Le nouveau petit pont, de bois, de fer, et de béton

Dans ce numéro :
Informations sur les activités, tarifs,
adhésions, règles de fonctionnement,
modalités de paiement.

L'Union de Quartiers Buclos Grand-Pré
est agréée Jeunesse et Sports

Arrêté du 18 mai 1994 - Numéro : 38 94 020